



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

15 août 2022

**RÈGLEMENT NUMÉRO VM-202-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE MATANE PORTANT LE NUMÉRO VM-202 – ÉDITION 2022-2023**

---

*Ce règlement a été adopté par la résolution numéro 2022-412 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2022 et à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Mario Hamilton, Marc Charest, Nelson Simard, Nelson Gagnon et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire et suivant un avis de motion donné par le conseiller André Coulombe à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juillet 2022.*

\*\*\*\*\*

Considérant qu'un budget a été accordé pour l'application d'un programme municipal de revitalisation dans le cadre du Programme Rénovation Québec;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller André Coulombe, à la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2022, lequel a également déposé le règlement lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement a été présenté par le maire, M. Eddy Métivier à cette même séance;

Pour ces motifs, le conseil de la Ville de Matane statue et ordonne que le règlement numéro VM-202-11 soit et est, par les présentes, adopté comme suit :

**ARTICLE 1.** À l'article 1, les chiffres « 2021-2022 » sont abrogés et remplacés par les chiffres « 2022-2023 ».

**ARTICLE 2.** À l'article 32, les chiffres « 2021-2022 » sont abrogés et remplacés par les chiffres « 2022-2023 » et le texte suivant « 1<sup>er</sup> décembre 2022 » est abrogé et remplacé par le texte suivant « 1<sup>er</sup> décembre 2023 ».

**ARTICLE 3.** Toutes les autres dispositions du règlement numéro VM-202 demeurent et continuent de s'appliquer intégralement.

**ARTICLE 4.** Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Le directeur général  
et greffier adjoint,

Le Maire,

M<sup>e</sup> Nicolas Leclerc, avocat

Eddy Métivier